



BORDEREAU DE DEMANDE DE LICENCE

Saison 2012/2013

Association N°

Date d'envoi Date de Validation Réservé Ligue ou Comité

Première demande Renouvellement Confirmation Internet

Traditionnelle Promotionnelle Module Mutation

N° de licence

Nom Prénom

Date Naissance Sexe Nationalité

(si étranger, préciser le pays)

Classement Points (si reprise d'activité, préciser le dernier classement connu, les points et l'année)

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone Téléphone portable

Courriel

Sauf opposition de sa part, les informations fournies par le licencié font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

Dirigeant Arbitre/JA / Technicien

Vétéran Né en 1972 et avant Senior Du 01/01/73 au 31/12/94 Junior Du 01/01/95 au 31/12/97

Cadet Du 01/01/98 au 31/12/99 Minime Du 01/01/00 au 31/12/01 Benjamin Du 01/01/02 au 31/12/03

Poussin Né en 2004 et après

Certificat médical

(A remplir par le médecin examinateur ou joindre un certificat médical séparé)

Je soussigné(e),
Docteur :

N° ordre (ADELI) :

Certifie avoir examiné
M :

et n'avoir constaté à ce jour aucune contre-indication à la pratique du Tennis de Table en compétition.

Fait à le

Cachet et signature du médecin :

COVEA RISKS garantit l'ensemble des licenciés de la Fédération Française de Tennis de Table.

Je déclare avoir pris connaissance :

- de l'extrait des conditions générales d'assurances proposées par la FFTT, figurant sur le site web de la FFTT à l'adresse www.fftt.com, rubrique "La FFTT - Le contrat d'assurances"
 - des garanties complémentaires (options Or, Argent et Bronze) proposées par l'assureur fédéral, présentées ci-après. Le formulaire de souscription est disponible en consultation et téléchargement sur le site web de la FFTT à l'adresse www.fftt.com, rubrique "La FFTT - Le contrat d'assurances". Il est également disponible par écrit auprès du responsable de votre club et sur simple demande auprès de votre comité, votre ligue ou de la FFTT.
- Et déclare souscrire l'assurance de base.
L'assurance facultative "accidents corporels" est proposée au tarif de 0,35 € et est déjà comprise dans la part fédérale de la licence.

J'ai décidé de ne pas y adhérer
(dans ce cas, je dois envoyer par courrier postal cet imprimé dûment signé à :
FFTT - BP 40348 - 75625 Paris Cedex 13)

Pourquoi souscrire une garantie individuelle accidents ?

- Parce que la garantie Responsabilité Civile ne garantit pas vos propres dommages.
- Parce que la souscription de cette assurance vous offre de nombreux avantages pour une cotisation minimale (0,35€).
- Parce que vous pourrez percevoir un capital ou un remboursement de frais médicaux en complément des indemnités versées par votre organisme social.
- Parce que vous serez garanti sans franchise en complément de la sécurité sociale pour vos frais de traitement et pour des prestations telles le forfait journalier, des frais de transport non pris en charge par la sécurité sociale et pour des frais dentaires (selon barème prévu au contrat).
- Parce que vous pouvez profiter des garanties complémentaires à tarif négocié par la fédération.

Une pratique sportive vous expose nécessairement à des dommages corporels et il est donc important de se protéger par la souscription d'une assurance adaptée à tarif négocié par la Fédération.

Signature du titulaire ou représentant légal :

